



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Zones de non traitement - ZNT

Question orale n° 1007

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le nouveau cadre réglementaire pour l'utilisation de certains produits phytosanitaires et des distances de sécurité au voisinage des zones d'habitations instauré fin 2019 et qui suscite aujourd'hui stupéfaction et interrogations chez les agriculteurs, déjà lourdement fragilisés par les sécheresses 2018 et 2019 et par des crises sectorielles. Elle se demande pourquoi choisir un tel durcissement, alors que l'utilisation des produits phytosanitaires était déjà très encadrée et qu'une « charte de bon voisinage » est en cours de rédaction entre les représentants des agriculteurs, les élus locaux et les habitants, document qui devait, bien évidemment, traiter de l'utilisation des produits de santé végétale. Elle se demande pourquoi choisir un dispositif encore à sens unique, sans compensation du manque à gagner pour les agriculteurs, ni même réciprocité dans les mesures prévues pour la protection des zones d'habitation du côté des constructeurs et des bailleurs. Alors que viennent d'être mises en place des cellules destinées à mesurer et lutter contre les phénomènes liés à l'*agribashing* dans tous les départements, l'application des décrets et arrêtés du 27 décembre 2019 ne risque-t-elle pas d'accentuer ce phénomène, tant leurs imprécisions peuvent induire en erreur les habitants proches de parcelles d'exploitation? Elle lui demande de clarifier ces mesures.

Données clés

- Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)
- Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1007
- Rubrique : Agriculture
- Ministère interrogé : Agriculture et alimentation
- Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QOSD1007>

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#)
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2020](#)
- Question retirée le : 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)